

Démarche : Demande de valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction dans la famille deux années scolaires à compter de 2022-2023 (075)

Organisme : DVE • Division de la vie de l'élève - Instruction En Famille

## Identité du demandeur

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

## Formulaire

En application du décret n° 2022-1221 du 9 septembre 2022, vous pouvez demander une valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction dans la famille.

Toute demande comprend les copies des autorisations d'instruction dans la famille prévues au premier alinéa de l'article L. 131-5 du même code et les résultats d'au moins deux contrôles afférents à deux années complètes d'instruction dans la famille.

Si vous remplissez les conditions requises, vous recevrez une attestation justifiant que vous avez donné l'instruction dans la famille dans des conditions conformes à l'article L. 131-10 du code de l'éducation. Cette attestation peut être produite dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une évolution professionnelle.

Attention : le décret est applicable aux demandes de valorisation des acquis de l'expérience adressées par les personnes qui ont été autorisées à donner l'instruction dans la famille au titre des années scolaires 2022-2023 et suivantes.

Ce tutoriel présenté, soit sous la forme d'une vidéo (sans sous-titre) sous une forme didactique, les différentes fonctionnalités proposées aux usagers pour effectuer une démarche avec DS.

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

**Ce formulaire ne concerne que les personnes souhaitant faire une demande de valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction dans la famille en 2022-2023 et 2023-2024**

Ce formulaire ne concerne que la demande concernant un enfant résidant sur la commune de Paris. Dans le cas contraire, veuillez vous rapprocher de la DSDEN du département dans lequel réside l'enfant concerné.

## Identité de la personne concernée par la demande de valorisation des acquis

Votre civilité

☐ Mme

☐ M.

# Demande de valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction

Nom de naissance

Nom d'usage si différent du nom de naissance

Prénom

Votre qualité par rapport à l'enfant ou aux enfants instruit(s) en famille

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ mère

☐ père

Identité de l'enfant ou des enfants instruit(s) en famille durant deux années scolaires à compter de 2022-2023

Combien d'enfants sont concernés par votre demande ?

Veuillez renseigner 2 enfants si vous avez été autorisé(e) à instruire en famille un enfant durant une année puis un autre enfant sur une autre année. Il n'est pas utile d'indiquer l'identité de plusieurs enfants s'ils ont été instruits ensemble sur les mêmes années.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1

☐ 2

Nom de l'enfant (1)

Prénom de l'enfant (1)

Sexe de l'enfant (1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Date de naissance de l'enfant (1)

Adresse du domicile de l'enfant (1)

Pour rappel, ce formulaire ne concerne que les demandes du responsable légal d'un enfant résidant sur la commune de Paris.

Dans le cas contraire, je vous invite à contacter la DSDEN du département dont dépend l'enfant.

Nom de l'enfant (2)

**Prénom de l'enfant (2)**

**Sexe de l'enfant (2)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

**Date de naissance de l'enfant (2)**

**Adresse du domicile de l'enfant (2)**

Pour rappel, ce formulaire ne concerne que les demandes du responsable légal d'un enfant résidant sur la commune de Paris.

Dans le cas contraire, je vous invite à contacter la DSDEN du département dont dépend l'enfant.

## Informations concernant l'instruction en famille dispensée durant deux années scolaires à compter de 2022-2023

**Mon autorisation d'instruction en famille a été délivrée par**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ l'académie de Paris

☐ autre académie

**Indiquez le département dont dépend la DSDEN qui vous a délivré les autorisations d'instruction en famille**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Veuillez déposer une copie de l'autorisation d'instruction en famille délivrée pour l'année scolaire 2022-2023

L'autorisation doit être au nom du demandeur de la valorisation des acquis pour être recevable.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Veuillez déposer une copie de l'autorisation d'instruction en famille délivrée pour l'année scolaire 2023-2024

L'autorisation doit être au nom du demandeur de la valorisation des acquis pour être recevable.

**S'il y a eu des contrôles pédagogiques annuels, sur quelle commune ont-ils été réalisés ?**

**Veuillez remplir ce champ si les contrôles pédagogiques n'ont pas été réalisés sur la même commune**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Copie de la notification des résultats satisfaisants du contrôle pédagogique sur l'année 2022-2023 ou de l'avis de passage du CNED si aucun contrôle n'a été réalisé

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- ☐ Copie de la notification des résultats satisfaisants du contrôle pédagogique sur l'année 2023-2024 ou de l'avis de passage du CNED si aucun contrôle n'a été réalisé

**Vous avez terminé la saisie du formulaire, n'oubliez pas de valider votre demande**

Tant que le formulaire reste en mode 'brouillon', le recours n'est pas considéré comme déposé et vous ne recevrez pas le message de confirmation. Vous devez procéder à la validation ci-après afin que votre recours soit transmis aux services académiques pour examen.

## Validation de la demande

**En cochant cette case, je certifie être informé(e) des obligations légales applicables à la demande de valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction dans la famille.**

Je suis informé(e) que je recevrai prochainement un accusé de réception de mon recours.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

**En cochant cette case, je certifie l'exactitude des renseignements saisis**

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal). Comme le prévoit le présent article, les fraudes ou fausses déclarations constatées lors de cette procédure de dépôt de demande d'autorisation d'instruction en famille feront l'objet d'un signalement auprès du Procureur de la République.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Informations

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD en vous adressant au délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr).

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr). ou par courrier au 110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr) ou par courrier au 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris CEDEX 19

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire, conformément au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, une réclamation en ligne ou par voie postale :  
À l'attention du délégué à la protection des données

Demande de valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 Paris Cedex 07

<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>